



DECLARATION DE CONFORMITE

La société L2G – située au 17, avenue du 24 Août 1944 – 69960 Corbas, représentée par son Directeur des achats Monsieur Jean-Guy HUCHET, certifie que :

1. L'ensemble des produits réf FCONV-3EUR, FCONV-4GN, FCONV-4N, GRILLE-FCONV-4N, GRILLE-FCONV-4GN – à savoir :
 - a) FOUR A CONVECTION ELECTRIQUE
 - b) ACCESSOIRES POUR FOUR A CONVECTION ELECTRIQUE

Ont été évalués et sont conformes aux exigences des dispositions suivantes :

- Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (refonte).
- Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.
- Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte).
- Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Les produits après la signature de cette déclaration de conformité, satisferont à cette même réglementation.

Fait à Corbas, le 27 septembre 2016

L2G
17, avenue du 24 août 1944
69960 CORBAS - FRANCE
Tél. +33 (0)4 72 23 23 98
Fax +33 (0)4 72 23 23 99
S.A.S. au capital de 55 720 €
448 886 648 RCS Lyon


Cordialement,
Jean-Guy HUCHET
Directeur des achats